



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'OLIVET

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le sept avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Eric, Maire.

Présents : MORAND Eric, BARDOLS Frédéric, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, VAUDOLON Grégory, DE LACROIX Corinne, LORICHON Michel, BASILLAIS Martine, BOURGAULT Sylvain, BARBOT Marie-Paule, CLEMENT Brice, CHAUDET Nathalie.

CLEMENT Brice a été nommé secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers	
en exercice :	11
de présents :	11
de votants :	11

Date de convocation
26/03/2026

Date d'affichage
08/03/2026

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET
DCM N° 2026 – 34
PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITÉ
2025/2026
SAINT-PIERRE-LA-COUR

Monsieur le Maire expose :

La commune n'ayant pas d'école pour scolariser les enfants domiciliés à Olivet, elle participe chaque année aux frais de fonctionnement des écoles qui accueillent des élèves issus de la commune.

Le Maire de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-COUR dresse un état détaillé des dépenses liées aux frais de gestion de ses écoles et joint celui-ci à la liste des élèves d'Olivet qui y sont scolarisés.

La commune d'Olivet compte **1 enfant en maternelle** ; cet enfant étant en garde alterné, le montant des frais de scolarité est donc de moitié, soit un montant total de participation de **875,38 €** pour l'année scolaire 2025/2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE, à l'unanimité** :

- **AUTORISE** le versement de la somme de **875,38 €** au titre de la participation aux frais de scolarité 2025/2026.

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits. Pour extrait conforme.

VOTE	
POUR :	11
CONTRE :	/
ABSTENTION :	/

Le Maire,
Eric MORAND

